

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT AU CENTRE de NAUJAC SUR MER
Valable pour l'année 2009

LIEU DE PRODUCTION DES DÉCHETS

PRODUCTEUR DES DÉCHETS :
ADRESSE COMPLÈTE :
COMMUNE :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

DÉNOMINATION SOCIALE :
ADRESSE COMPLÈTE :
COMMUNE :

☎ : — / — / — / — / — /

☎ : — / — / — / — / — /

Courriel : @

ACTIVITÉ :

FACTURATION

DÉNOMINATION SOCIALE :
ADRESSE :
COMMUNE :

☎ : — / — / — / — / — /

☎ : — / — / — / — / — /

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

N°siret + extrait du kbis + RIB

HORAIRES et TARIFS :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14 h à 16 h.

DIB : 83 €/t + 15 €/t de TGAP - Déchets verts : 25€/t - Gravats : 5 €/t - Bois : 37 €/t - Fer : dépôt gratuit –

Film Plastique : dépôt gratuit.

Liste des Déchets (un type de déchets par lignes)	Accord	Refus	Observations	Destinations

Partie réservée aux services du SMICOTOM

RÈGLEMENT

Seuls les déchets produits sur le territoire du SMICOTOM sont concernés par cette autorisation.

Le demandeur veillera à ce que les déchets amenés soient triés.

Seuls seront admis sur le site des véhicules conformes à la réglementation et au code de la route, et comportant tous les équipements permettant d'éviter pollution et dispersion des déchets, lors des transports. Le ou les chauffeurs respecteront les consignes données lors de l'entrée sur le site.

En cas de livraison de déchets non conformes à la présente autorisation ou à la réglementation du site, le rechargement sera effectué par le SMICOTOM, aux frais du demandeur.

Le demandeur a pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter

Pour le demandeur,
(Nom, cachet et signature)

Pour le SMICOTOM,
(Nom, cachet et signature)

Merci de nous retourner le présent document et les pièces administratives par courrier ou par fax :
SMICOTOM – 20, zone d'activité – BP 18 – 33112 SAINT-LAURENT MEDOC -Fax : 05 56 73 27 41